

L'indexation des fonctionnaires d'État en Outre-mer sous la loupe d'un parlementaire

Le 8 janvier 2007 à 13:27 | source: Tahitipresse |

Le député Jean-Pierre Brard, en mission pour le compte de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, termine sa tournée de l'Outre-mer en Polynésie française. Il y mènera des auditions dans le cadre de son enquête sur l'indexation des pensions des retraités fonctionnaires d'État en Outre-mer et sur les sur-rémunérations des fonctionnaires d'État.

Arrivé ce week-end à Tahiti, après son étape en Nouvelle-Calédonie où il a passé 48 heures, le député du groupe des "communistes et républicains", Jean-Pierre Brard, achève une tournée qui l'a mené dans différentes collectivités d'Outre-mer depuis un mois. Le secrétaire de la commission des Finances de l'Assemblée nationale examine les conditions d'égalité entre la France métropolitaine et les territoires ultra-marins, ainsi qu'entre les territoires ultra-marins eux-mêmes.

L'indexation des retraites des fonctionnaires d'État outre-mer fait en effet l'objet d'une polémique récurrente, et certaines voix demandent avec insistance sa suppression.

Faire disparaître des pratiques abusives

En cause, la fraude qui serait pratiquée par des retraités de l'État, dont certains se font domicilier Outre-mer afin de toucher la surprime prévue par des textes datant de 1952, mais n'y résident pas vraiment pendant les six mois exigés.

Désigné en mars dernier par le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale pour également travailler sur les sur-rémunérations, le député a déclaré vouloir "aborder la question sans a priori et en écoutant toutes les parties prenantes".

Analyser les marges des importateurs

Il s'agit pour lui d'établir les éléments qui justifient la cherté de la vie dans ces régions et d'identifier les abus éventuels. Dénoncer, sanctionner et faire disparaître des pratiques abusives est une chose. Mais Jean-Pierre Brard veut aussi pouvoir expliquer pourquoi les prix sont élevés Outre-mer avant de remettre en cause les sur-rémunérations: "L'indexation doit être fondée, légitime et démontrable", estime le député, qui doit remettre un rapport à la commission des Finances dans la deuxième quinzaine de février.

Ce travail est l'occasion pour le représentant de l'Assemblée de vérifier comment sont formés les prix et d'analyser les marges des importateurs et des distributeurs polynésiens. Un pavé dans la mare de l'économie locale en perspective?

ATP